

Service cantonal des contributions SCC **Kantonale Steuerverwaltung** KSTV

Rue Joseph-Piller 13, Case postale, 1701 Fribourg

www.fr.ch/scc

Facilitez-nous l'enregistrement correct de vos paiements

grâce au N° de référence

Exemple BVR



Pour chaque année fiscale, le N° de référence des bulletins de versement (BVR) est différent. Il nous indique ce que vous pay ez.

> Ordres permanents

Si vous mandatez un établissement bancaire ou postal pour effectuer vos paiements, vous devez <u>modifier chaque année le N° de référence</u> et vérifier le compte postal auquel les versements sont destinés (joindre les bulletins de versement codifiés).

> Paiements avec Internet

Lors de la saisie de votre paiement avec Internet, vous devez <u>introduire précisément le N° de référence</u> se trouvant sur le BVR que vous utilisez.

> Impôt cantonal et impôt fédéral direct

Les N° de comptes postaux ne sont pas identiques.

> Impôt cantonal Compte 01-2403**2-4**

> Impôt fédéral direct Compte 01-2403**3-2**

Attention!

Direction des finances **DFIN** Finanzdirektion **FIND**